

---

# Mineurs isolés étrangers : un conflit « récurrent » entre départements et Etat

La question de l'accompagnement de ces enfants isolés est au cœur des débats

Un nouvel épisode s'ouvre dans le bras de fer qui oppose depuis longtemps les départements et l'Etat sur leurs responsabilités envers les mineurs isolés étrangers. Alors que devait se réunir, mercredi 11 octobre, l'Assemblée des départements de France, la secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, Charlotte Caubel, indique au *Monde* qu'« il est temps d'agir ensemble avec des priorités partagées, plutôt que d'avoir un certain nombre de départements qui prennent des positions politiques, par exemple sur les mineurs non accompagnés, et d'autres qui demandent des Etats généraux de la protection de l'enfance », faisant référence à une demande formulée cet été par les départements de gauche.

« J'ai besoin d'un alignement politique pour avancer ensemble », résume-t-elle, en invitant les représentants des départements, chefs de file de la protection de l'enfance depuis 1983, à « clarifier une position commune ». « Toutes les options sont sur la table » pour redéfinir les engagements de l'Etat et des départements, assure la secrétaire d'Etat, y compris, « même si ce n'est pas sa logique première », « la renationalisation » de la protection de l'enfance.

## Fractures politiques

Mercredi, l'Assemblée des départements de France doit voter une résolution sur ce sujet. Dans le projet de texte, que *Le Monde* a consulté, les départements dénoncent les défaillances de l'Etat sur ses champs de compétences (pédopsychiatrie, prise en charge du handicap...) et les conséquences que cela fait peser sur l'aide sociale à l'enfance.

L'accompagnement des mineurs isolés étrangers, dont 24300 étaient pris en charge fin 2022, et le sujet sensible de l'évaluation de leur minorité sont au cœur du texte. Les départements réclament qu'un cadre national d'évaluation soit instauré par l'Etat, ainsi qu'un soutien financier supplémentaire. Evoquant des structures départementales d'accueil « saturées », malgré un budget global de près de 10 milliards d'euros, ils souhai-

tent que le gouvernement ait la responsabilité de la mise à l'abri de ces jeunes migrants le temps que leur âge soit déterminé, au titre de la politique migratoire.

Le conflit entre les départements et l'Etat sur ce sujet « est récurrent », souligne Corentin Bailleul, de l'Unicef. Mis en sourdine pendant la période de pandémie, il ressurgit à la faveur de la reprise des flux migratoires, et dans la perspective de la future loi sur l'immigration. Si le projet de texte – débattu en séance publique au Sénat à partir du 6 novembre – ne s'empare pas de la question des mineurs non accompagnés, il permet à la droite de faire monter les enchères sur le sujet. En mai, déjà, c'est le président Les Républicains (LR) du département des Alpes-Maritimes, Charles-Ange Ginésy, qui avait demandé de transférer à l'Etat la charge des jeunes migrants pendant la période d'évaluation de leur âge.

Tous les départements ne sont pas confrontés de la même manière à cette question, souligne-t-on au secrétariat d'Etat, dans la mesure où « 25 % des départements concentrent 60 % des évaluations de minorité ». La question révèle des fractures politiques. Il y a quelques jours, dans le Territoire de Belfort, le président (LR) du conseil départemental, Florian Bouquet, a fait voter une délibération dans laquelle il déclare qu'il ne prendra plus en charge les mineurs non accompagnés. Une situation qui, si elle se matérialisait, placerait le département dans l'illégalité.

Les départements de gauche s'opposent, eux, à une prise en charge différenciée pour les mineurs étrangers isolés. Les difficultés de recrutement que traversent tous les services de l'aide sociale à l'enfance, auxquelles s'ajoute l'arrivée des mineurs étrangers, devraient renforcer l'engagement de l'Etat aux côtés des départements, plaide Stéphane Troussel, le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis. De gauche comme de droite, tous sont d'accord : ce n'est pas le cas aujourd'hui. ■

SOLÈNE CORDIER  
ET JULIA PASCUAL